



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

République Algérienne Démocratique et Populaire

Consulat d'Algérie à Metz

قنصلية الجزائر بمتز

Avis

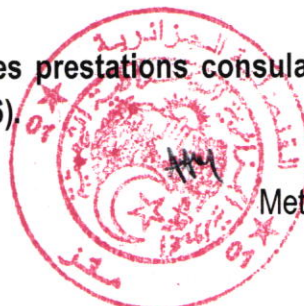
Il est porté à la connaissance des citoyens algériens établis dans le **département de la Marne** qu'en prévision de la **permanence consulaire qui sera organisée, le dimanche 26/04/2026**, de 9h00 à 15h00, au niveau de la Maison de quartier Epinette, 2 Place Sainte Thérèse, 51100, Reims, **le délai d'envoi, par courrier postal, des demandes de passeports biométriques électroniques et/ou de cartes d'identité biométriques électroniques (CNIBE) est exceptionnellement prorogé jusqu'au 28/03/2026.**

Il est à rappeler, à ce propos, que **les pièces constitutives des demandes** aussi bien des passeports que des cartes nationales d'identité sont :

- L'original de l'acte de naissance 12S ;
- Le formulaire, à télécharger sur le site du consulat, renseigné et signé (A préciser s'il s'agit d'une demande de passeport ou de carte nationale d'identité) ;
- Deux (02) photos d'identité récentes, avec fond blanc ;
- Une copie du passeport ou de la CNIBE à renouveler (lorsqu'il s'agit d'un renouvellement).
- Copie de la carte d'immatriculation consulaire pour les personnes âgées de 19 ans et plus ;
- Une copie du titre de séjour en France ou copie de la carte d'identité française ;
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de six (06) mois ;
- Copie d'un justificatif d'activité (attestation de travail ou titre de pension ou certificat de scolarité pour l'année scolaire ou académique en cours).

NB :

- Il convient d'attirer l'attention qu'en raison de contraintes particulières, la réception (dépôt) de demandes de passeports et/ou de cartes nationales d'identité ne sera pas assurée, lors de la permanence du 26/04/2026.
- Les demandeurs de passeports et de cartes nationales d'identité sont priés d'envoyer des dossiers complets, à l'adresse du Consulat : **01 Bis, Avenue Leclerc De-Hauteclocque, 57000, Metz**. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- Un autre avis sera publié pour préciser les autres prestations consulaires qui seront assurées lors de la même permanence (26/04/2026).



Metz, le 12/03/2026